



2.7.1922  
7.11.1929

C'est paraphé du présent  
registre contenant quatre cent  
quatre. vingt. dix. huit pages  
celle. ci comprise.



Nantes le 24 Juin 1922  
Pour le PREFET

Le Conseiller de Préfecture délégué

Session ordinaire de Mai

Séance du 2 juillet 1922.

L'an mil neuf cent vingt-deux, le deux du mois  
de juillet à 7 h<sup>3/4</sup> du matin, le Conseil municipal  
régulièrement convoqué par Monsieur le Maire s'est réuni  
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M<sup>r</sup>  
Figuier Maire.

Présents: M<sup>s</sup> F. Figuier, Gendron, Saureste, Codet Dupont  
Redor, Gueau, Garon, Brauessard, Solgrain, Le Lamer,  
Bojje, Piquet, Urbain P. Patry, & Urbain J. d.

Absents: M<sup>s</sup> Gurbel, Verdonneau, Piquet J., Saupin  
Saupey et Telatque, excusés.

M<sup>r</sup> Brauessard continue les fonctions de secrétaire

Le procès verbal de la dernière séance est lu & adopté  
sans observation.

Monsieur le Maire soumet au Conseil avec toutes  
les pièces à l'appui son compte administratif pour l'exercice  
1921, lequel a déjà été examiné par la commission des  
finances.

Il quitte ensuite le fauteuil, M<sup>r</sup> Patry s'élève au  
Conseil prend la présidence et invite l'assemblée à vérifier  
le compte administratif de l'exercice 1921 ainsi que le compte

Compte administratif  
présenté par M<sup>r</sup>  
le Maire pour l'exercice  
1921.

par M<sup>r</sup> Patry le 27 juillet 1922

moral dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la commune en a retirée.

M. le Président donne ensuite lecture des résultats du dit compte.

Recettes:	Ordinaires . . . . .	230.867.57	} Total	300.924, 98
	Extraord <sup>res</sup>	8.059.78		
	Suppl <sup>es</sup>	61.997.63		

Dépenses:	Ordinaires	235.615.55	} Total	244.078, 06
	Extraordinaires	7846.08		
	Suppl <sup>es</sup>	55.616.43		

Excédent de recettes	1846.92
Le reliquat de l'exercice de 1920 étant de	100.389.43
L'excédent définitif de l'exercice 1921 à reporter au budget supplémentaire de 1922, est de . . . . .	102.236.35

Le Conseil après vérification du dit compte et des pièces qui y sont jointes, reconnaît que toutes les recettes de l'exercice ont été régulièrement effectuées et sont exactement rapportées; que toutes les dépenses ordonnancées sont renfermées dans les limites des crédits ouverts par le budget et les autorisations supplémentaires et sont suffisamment motivées et qu'il y a lieu de l'approuver.

A l'unanimité le Conseil vote des félicitations à Monsieur le Maire pour sa bonne gestion.

Sur la proposition de M. Leclercq aigreur le Conseil décide d'inscrire au budget de 1923 un crédit de 2400 francs pour frais de représentation à Monsieur le Maire.

Compte de gestion  
du  
Receveur Municipal

Monsieur le Maire reprend la présidence et remet à l'Assemblée le compte de gestion du Receveur Municipal et l'invite à vouloir bien en délibérer.

Le Conseil municipal.

Tu le compte rendu par M. Grévit Receveur municipal de ses recettes & dépenses, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1921 jusqu'au 31 Décembre suivant, lequel comprend: 1<sup>o</sup> le rappel du compte

nom. le 2. 8. 22



de l'exercice 1920; 2° les recettes et les dépenses effectuées pendant les deux premiers mois de l'exercice 1921. 3° les recettes et les dépenses concernant les services hors budget;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1920 établi en regard du compte fiscalement, et présentant les recettes et les dépenses pour le dit exercice pendant les 3 premiers mois de la gestion 1921;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du compte de la gestion 1921 que des opérations supplémentaires effectuées en 1922;

Vu les budgets primitif et additionnel des recettes et dépenses présumés de l'exercice 1921, arrêtés par M. le Préfet du département et les autorisations spéciales de recette et de dépense délivrées pendant le dit exercice;

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel M. le Comptable a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées et la manière dont elles ont été effectuées et publié que la commune en a retiré;

Délibère

Art 1<sup>er</sup>. - Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 1921, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes conformément à l'art 157 de la loi du 16 avril 1897, le Conseil admet les recettes de la gestion 1921 pour la somme de

Les dépenses pour . . . . . 346.904.45

Soit l'excédent de la recette à . . . . . 31.697.90

Et attendu que par l'arrêté du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de . . . . . 31.314.03

Déclare le comptable débiteur, sur son compte de la gestion 1921, de la somme de . . . . . 66.520.58

Art 2. - Statuant sur les opérations de l'exercice 1921, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes le Conseil admet les opérations effectuées, tant pour la gestion 1921 que pendant les 3 premiers mois de la gestion de 1922, savoir:

Recettes . . . . . 300.924.98

Dépenses . . . . . 299.078.06

Excédent de recettes . . . . . 1.846.92

Excédent de 1920 . . . . . 100.389.13

Le résultat définitif de l'exercice 1921, égal au résultat du compte d'administration du même exercice est en excédent de recettes de : 102.236,35

Art. 3. - Le Conseil demande qu'il plaise à la Cour des comptes de vouloir bien approuver la Comptabilité de Monsieur le Receveur municipal.

Crédits insuffisants. - Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits ci-après énoncés du budget de 1921 ont été insuffisants, & qu'il importe de régulariser les dépenses qui ont été effectuées au delà de ces crédits.

Ann. 27 ans 1922

Savoir :

Périodisation des dépenses	Crédits alloués	Dépenses effectuées	Compléments de crédits nécessaires
Contingent pour enfants assistés (1920)	" "	2008 25	2008 25
Frais de perception des droits de plâie	" "	81 78	81 78
" " " de distillation	" "	80 20	80 20
Contingent pour assistance médicale gratuite (1920)	" "	16 50	16 50
Emploi souscriptions p <sup>r</sup> l'érection d'un monument aux morts pour la Patrie	" "	" "	1000 "
" " " " " "	" "	" "	2600 "
Frais de bureau de la Mairie	1200 "	1580 10	380 10
Abonnement au Journal Officiel	184 "	184 50	" 50
Entretien des gardes champêtres	5850 "	5850 28	" 28
Frais de perception des droits de bedage	1270 77	1000 "	270 77
Frais de perception des droits de Voirie	100 "	246 31	146 31
Chauffage et éclairage de la Mairie	300 "	726 55	426 55
Entretien & élèture des cimetières	1500 "	2208 53	708 53
Contributions sur biens communaux	550 "	559 88	9 88
Entretien des fontaines puits & mares	4280 "	10750 21	6470 21
Assurance des bâtiments communaux	550 "	626 50	76 50
Contingent pour enfants assistés	1970 "	2000 "	30 "
Contingent pour l'assistance médicale gratuite	16100 "	17227 95	1127 95
Inspection des viarides	2770 "	2454 "	316 "
Frais d'impression & de confection matricules gales	70 "	177 68	107 68
Loyer de l'atelier public à alcool	100 "	150 "	50 "
Indemnité de résidence aux Substitués	2175 "	2250 "	75 "
Chauffage et éclairage des classes	2500 "	2803 72	303 72
Mobilier scolaire & matériel d'enseignement	400 "	794 "	394 "



Dépenses du cours de dessin de Repe	600	624 75	
Eclairage des rues et places	4000	5893 29	
Entretien des rues et immondices	2800	2975	170. "
Salaires des cantonniers de la V. N.	4859	5605 75	746. 75
Mises fêtes publiques	1500	2003	503. "
Dépenses imprimées	1805	2393 12	588. 12
Assistance aux femmes en couches (1920)	594 01	758 38	164. 37
Assistance aux Vieillards 1920	1870	5918 36	3248. 36
Frais de recensement de la population	2000	2924 49	924. 49
Emploi subon Etat Loi 20.	60	200 70	140. 70
Travaux de prolongation, de la rue Chauvelon à Cantonniers	6000	6250 70	250. 70

Il invite ensuite le Conseil à voter les compléments de crédits demandés ci-dessus et reconnus nécessaires.

nam. le 24 Janv 1921

Le Conseil municipal, l'expose du Maire entendu, vote les crédits.

Dépenses imprimées  
1. Approbation

Monsieur le Maire soumet au Conseil le détail des mandats délivrés sur le crédit des dépenses imprimées de l'exercice 1921 et dont le montant s'élève à... 2393,12

Savoir :

Melle Gendron	Fournitures diverses pour la mairie	39. 95
M. Marchais	Réparations à une maison abandonnée	466. 36
M. Bloyard	Relève de plan du Champ de foire et traide-cy fruits	112. 24
Melle Laryeris	Frais pour le cours d'adulte en 1921	100. 00
M. Paroy	Fourniture d'une couronne à M. Arbin Com.	82. "
M. Rousseau	Rembt de frais de bateau et transp. pour le service de la	20. "
M. Aubin	Copie d'arrêté municipal	6. 75
Mme Mallard ve	Secours à Mme Mallard veuve du chef cantonnier	200. "
Mme Fauchey ve	Fournitures diverses pour nettoyage des classes	12. "
M. Clergeau	Frais pour préparation des comptes et budgets	50. "
F. Publicité de l'ouest	Insertion faite dans le Phare (cimetière de Repe)	64. 90
M. Tailland	Subon exceptionnelle pour participation de gratuits en 1921	125. "
M. Grasset	Fourniture d'un appareil de chauffage pour la mairie	267. "
M. Omeriant	Fourniture d'un pavillon pour la mairie	90. "
Melle Gendron	Fournitures diverses pour la mairie	31. 37
M. ve Bricuy	Secours à Mme Bricuy veuve d'un cantonnier	25. "
M. Lemerle	Honoraires de consultations pour affaires municipales	152. 50
M. le Pré. des Postes	Télégrammes officiels pour élections de la Chambre de Com.	19. 20

Mr. Peibert	Transport de 100 hectos de coke pour la Commune	80 ..
M. de la Poste	Télégramme officiel des élections de la Chambre de Com.	14. 10
Mr. Courcier	Transport à Varet de divers objets	18 ..
Mr. Quelher	Fournitures diverses pour les Ecoles comales de P. R.	20 ..
Mr. Marchais	Ind <sup>te</sup> pour le mensage et vérification effectués à la Carterie	12 ..
M. de la Poste des Magasin-Lafayette	Fourniture de barreaux et bois aux indigents	94. 75
Mr. Constantin	Autopsie d'un chien présumé atteint de rage	10 ..
Mr. Rouvié	Ind <sup>te</sup> pour travaux divers à la Mairie	150 ..
Mme veuve Pébray	Transports divers pour la Commune	130 ..
<b>Total</b>		<b>2393. 12</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son entière approbation

Chapitres additionnels  
au budget de  
1922

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les chapitres additionnels au budget de 1922, et donne lecture des propositions faites de concert avec la commission des finances

Après en avoir délibéré

Le Conseil après un sérieux examen et discussion approfondie vote sur chacun des articles et adopte les crédits nouveaux ci-après pour la somme totale de : 57.113,20

Savoir :

Frais de bureau de la Mairie	400 ..	Divers travaux et secours aux pauvres	5000 ..
Frais de perception des droits de voirie	200 ..	Dépense du Conseil des Prud'hommes	435. 10
Controle sur les biens et revenus communaux	150 ..	Construction des puits de la Galotière	712. 69
Assurance des bâtiments communaux	200 ..	Subvention au Comité Lion Secur	100 ..
Chauffage et éclairage de la Mairie	500 ..	Entretien des murs puits et fontaines	3600 ..
Entretien du puits de télégrammes	220 ..	Mobilier scolaire & matériel d'enseignement	400 ..
Dépenses d'assistance médicale gratuite (compt)	3000 ..	Dépenses du cours de dessin de Peje	150 ..
Loyer de l'atelier public à alcool	50 ..	Eclairage des rues, quai et places publiques	2500 ..
Dépenses d'assistance aux vieillards (compt)	2650 ..	Salaires des cantonniers de la P. U. (compt)	3910 ..
Frais d'impression et de confection des matrices	130 ..	(fait : Carter 220 <sup>t</sup> par mois	
Chauffage, éclairage et balayage des classes	500 ..	Nouveau 220 <sup>t</sup> "	
Magnanerie pour la famille aux cantonniers	500 ..	Courcier 200 <sup>t</sup> "	à partir du
Entretien des murs quai et places publiques	4000 ..	1 <sup>er</sup> juillet	
Entretien du Bureau municipal (compt)	1295. 20	Indemnité de perte de vie aux enf <sup>ts</sup> com <sup>ts</sup>	360 ..
Ind <sup>te</sup> de résidence aux Just <sup>s</sup> & Just <sup>s</sup>	4125 ..	soit pour Courcier cantonnier 30 <sup>t</sup> par mois et pour le 1 <sup>er</sup>	
Frais de fonctionnement des Com <sup>ms</sup> arbitrales	70 ..	juillet et un supplément de 15 <sup>t</sup> par mois pour Carter & Nouv <sup>ts</sup>	



Trais d'études du projet de construction d'une salle de fêtes à St. ...	1000	Emploi de la subv. du Dept. pour ...	2005.00
Fournitures scolaires aux élèves	1000	" " " " " " " "	1700.00
Subv. à diverses sociétés	800	" " " " " " " "	86.40
Achat de palmes pour les militaires ramené par ...	500	Dépenses imprimées	192.06
Entretien et clôture des cimetières	1000		
(Déplacement d'un tombeau à St. Paul)		Cotisation	57113.28
Entretien de la Mairie - comme suite à une demande de M. Arctif, M. le Maire propose une augm. de 10 <sup>t</sup> par mois, cette proposition n'est pas acceptée par le conseil		Report de la 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> section	63035.47
Entretien des tombes des militaires (Emploi subv. ...)	70		
Emploi de souscriptions pour fontaine Comm. ...	61	Recettes: 121 908.67	
Emploi d'une souscription pour érection d'un monument aux morts pour la Patrie	1135.75	Dépenses: 120.148.67	
Entretien d'un monument - " -	3000		
		Cotisation générale	120148.67

Budget primitif de l'exercice 1923.

Monsieur le Maire a lu au Conseil le budget primitif de l'exercice 1923 dressé par lui de concert avec la commission des Finances, et appuyé de tous documents propres à justifier ses propositions.

nom. le 7 avril 1922

Le Conseil après avoir discuté article par article, et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau ci-après a soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet, a arrêté comme suit :

1<sup>o</sup> Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires à la somme de : 253.079.66

2<sup>o</sup> Les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires à la somme de : 252.418.40

En conséquence, et la valeur du centime étant de 649.42, le conseil vote pour 1923, les impositions énumérées au tableau ci-après :

Savoir :

Objet	Nombre de centimes votés	Produit	Observations
5 centimes sur la centime foncier p. cell. & mat.	5	1941	
Équipement du garde-champêtre	9	5845	
Assistance aux vieillards	12	7790	
Assistance médicale gratuite	24.70	15680	
Assistance aux familles nombreuses	1.90	1230	



Assistance aux femmes en cauchés	1.10	706.
Centimes hors-insuffisance de revenus	18..	11690.
5 Cent <sup>e</sup> Sp <sup>t</sup> pour chemin vicinaux	5..	3212
Projet d'enketin des chemins vicinaux ordres	3..	1879
" " " " " " " " " " " "	3..	1879
Rembourse de l'emprunt de 18220 <sup>f</sup>	-1.60	1039
" " " " " " " " " " " "	70000	6.10
" " " " " " " " " " " "	19500	1.50
" " " " " " " " " " " "	13.600	1.20
" " " " " " " " " " " "	200.000	27.23
<b>Total</b>	<b>119.73</b>	<b>76245</b>

Le Conseil vote en outre 3 journées de prestations pour chemins vicinaux. Les subventions des H<sup>ts</sup> sont augmentées de 100 à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1923. Il est accordé une sub. de 150 à l'Union de H<sup>ts</sup>.

Service vicinal  
Budgets

Chapitres additionnels au budget de 1922

Le Conseil émet l'avis que le reliquat de l'exercice 1921 soit employé conformément aux indications du Service vicinal.

Budget de l'exercice 1923

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'Assemblée le budget de l'exercice 1923.  
Le Conseil

*nam. 27  
18  
1923*

Vu la loi du 21 mai 1836 et le règlement général sur le service des chemins vicinaux

Vu les propositions présentées par M. le Maire, les agents voyers, tant pour la fixation des contingents nécessaires aux chemins de g<sup>r</sup> Com<sup>m</sup> que pour l'établissement du budget de la commune en ce qui concerne le service des chemins vicinaux pour l'année 1923 ;

Vu l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet en date du 1<sup>er</sup> mai 1922

Adopte les propositions présentées par les agents voyers relativement aux contingents pour les chemins de grande communication.

Vote l'inscription au budget de la commune des recettes & crédits nécessaires pour le service des chemins vi-

circuits pendant l'année 1923 le tout conformément aux indications du Service vicinal



Savoir:

Recettes - : 65.950<sup>f</sup>

Dépenses : 65.950<sup>f</sup>

Budget des chemins ruraux reconnus

Le Conseil vote une imposition extraordinaire de 3<sup>e</sup> centimes pour l'entretien des chemins ruraux reconnus et dont le produit sera échu réparti conformément aux indications de l'agent-voyer.

Bureau de Bienf<sup>ce</sup>

Comptes et budgets

Avis du Conseil

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte présenté par M<sup>rs</sup> Grévit, Receveur du Bureau de Bienfaisance pour sa gestion de 1921, ledit compte approuvé le 30 juin par la Commission des Finances. Le Conseil

Vu le compte rendu par M<sup>rs</sup> Grévit, Receveur du Bureau de Bienf<sup>ce</sup> pour ses recettes & dépenses de la gestion 1921 (2<sup>e</sup> partie) & de la gestion 1922 (1<sup>re</sup> partie)

Vu la délibération de la Commission administrative en date du 30 juin 1922

Considérant que le compte paraît régulier et qu'il n'a soulevé ni observations ni réserves de la Commission administrative,

Est d'avis qu'il y a lieu de l'approuver.

Ann. le 19-7-22

Monsieur le Maire communique à l'assemblée les budgets additionnel & primitif du Bureau de Bienfaisance proposés par la Commission administrative dans sa séance du 30 juin 1922

Le Conseil après un sérieux examen approuve lesdits budgets avec les résultats suivants :

Budget additionnel		Budget primitif	
Recettes : . . .	13858 <sup>f</sup> .21	Recettes : . . .	4979 <sup>f</sup>
Dépenses : . . .	13858 <sup>f</sup> .21	Dépenses : . . .	4979 <sup>f</sup>

Dépenses imprévues.

Le Conseil donne un avis favorable à la délibération de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance relative à l'approbation de l'emploi du crédit

Ann. le 19-7-22

des dépenses imprévues (exercice 1921 :  
Barron fossageur - Entretien des tombeaux Lebat et Saureste en 1921. 12<sup>t</sup>

Protection des Isles  
 exhaussement du ch<sup>er</sup> N<sup>o</sup> 85

Après avoir donné lecture d'une protestation de Monsieur Solgrain conseiller municipal concernant le retard apporté, par les services intéressés, à l'exhaussement du chemin N<sup>o</sup> 85, Monsieur le Maire met à nouveau le conseil au courant des démarches faites et des correspondances échangées à la suite des mandations de 1910-1911, pour signaler aux Pouvoirs Publics la situation dangereuse créée à l'agglomération de la Haute-Île, par suite de la modification du régime des eaux dans le bras de Pirnil et des travaux de remblais sur les terrains de la rive droite.

Le Conseil donne mission à l'Administration municipale de poursuivre la réalisation de ce projet en adressant à Monsieur le Préfet un rapport de détail faisant ressortir la gravité de la situation et l'urgence des travaux.

Construction d'un puits  
public à la Haute-Île.

Monsieur le Maire communique au conseil une soumission de M<sup>rs</sup> Ernest Moutreau, entrepreneur de maçonnerie à Font-Rousseau, relatif à la construction d'un puits communal au village de la Haute-Île pour la somme forfaitaire de 2000 francs.

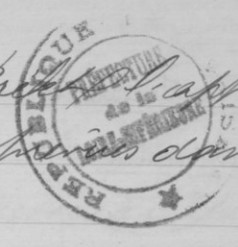
Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son approbation à la dite soumission et décide de prélever la dépense sur l'emprunt de 20000 francs que la Commune a été autorisée à contracter pour divers travaux.

Construction de caniveaux  
través à la Haute-Île.

Monsieur le Maire soumet au conseil le détail estimatif des travaux de caniveaux et aqueducs à construire dans le village de la Haute-Île; travaux reconnus urgents par la Commission des Travaux Publics. - Ce détail s'élève à 3700<sup>t</sup> y compris la somme à valoir pour les imprévus.

Après en avoir délibéré, le conseil est d'avis de faire exécuter les dits travaux le plus tôt possible par marche

2  
L  
Ann. 620.7.22  
Gram. le 19.7.22  
L



degré a été demandé à Monsieur le Préfet l'approbation de sa décision les restaurations prévues dans l'emprunt de 200.000 francs.

Construction de rues  
à  
Breteuil

Rue Chereau Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que la rue Chereau à Breteuil est comprise dans les propriétés Lamelot & Cloate; que la Commission des Travaux Publics ayant reconnu l'utilité dans un but d'assainissement de construire cette rue, M. Boyer Jt. conseiller municipal a été chargé de présenter les 2 propriétaires et de leur demander leurs intentions au sujet de l'ouverture de cette rue.

M. Lamelot demanderait une indemnité totale de 5000 francs pour l'expropriation de sa petite maison et d'une petite partie de son jardin compris dans le tracé de la rue Chereau. M. Cloate abandonnerait gratuitement son terrain. En présence de ces offres, le Conseil est d'avis de donner suite au projet de la Commission des Travaux Publics

tram. le 24.7.22

2

Rue comprise entre la rue du Port et la rue Raphaël Lamelot. - Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après avoir entendu le rapport de la Commission des Travaux Publics, donne son approbation au projet d'amélioration du chemin <sup>compris</sup> entre la rue du Port et la rue Raphaël Lamelot, et prie Monsieur le Préfet de vouloir bien approuver le plan de cette rue.

Propriété de la Fraissinière  
Place

tram. le 19.7.22

2

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre en date du 11 Juin 1922, par laquelle M. Hervé, notaire aux Coniots, chargé des intérêts de M. Dugrot propriétaire des terrains de la Fraissinière, fait connaître qu'il serait disposé à vendre à la Commune pour l'établissement d'une place publique, dans les nos 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7 & partie du nos 8, 2500 m<sup>2</sup> de terrain à raison de 8 francs, après exécution toutefois par la Commune des rues projetées dans cette propriété.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition qui lui est faite, et demande l'autorisation de traiter avec M. Hervé. - D'autre part le Conseil ne prend aucun engagement quant à la date à laquelle les travaux pourront être exécutés.

Rue de la Fraissinière  
élargissement.

Comm. le 19-7-22

Le Conseil décide de porter à 10 mètres la largeur de la rue de la Fraissinière, actuellement de 7m50 et reconnue insuffisante en regard à l'extension de ce quartier.

Il demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir approuver ce projet d'élargissement.

Route Nationale 162 137  
Goudronnage.

Comme suite à une demande de l'Administration des Ponts & Chaussées, le conseil municipal décide de souscrire pour une somme de 800 francs dans les frais de goudronnage de la rue Sadi-Carnot à Pont Rousseau, à condition toutefois que la largeur de la partie goudronnée soit portée à 6 mètres sur une longueur de 200 à 250 m. dans la partie où se tient le marché.

Détermination de l'agglomération de Pont-Rousseau.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la liste nominative des habitants recensés en 1921, Détermine comme suit la partie agglomérée de Pont-Rousseau :

Comm. le 3-7-22

Verdun & rue Alrau Lorraine	514 hab.
rue Félix Faure & rue Marboune	301
rue Sadi-Carnot & ruelle des Forges	615
rue Nationale, place St Paul, rue de l'École	740
rue Julien Souillard	49
rue de Sire, rue Chupet, rue du Colrain, J. Launay	387
rue Chiers jusqu'au Château	469
rue de la Gare, avenue Garachard, Pont au Bé	394
rue Fuduski, rue Puto Baron, Chiers Gola, Fraissinière, Pont	624
rue & Village de la Basse Lande	290
Grand haré, Carterie, rue du Pivier	353

Total 4741

Réparations à une maison à la Haute-He

Comm. le 14-7-22

Monsieur le Maire soumet au Conseil le devis estimatif & approximatif des travaux à faire pour remettre en état une maison sise à la Haute-He et dont la location est demandée par M<sup>r</sup> Le Digabel employé de chemin de fer pour le prix annuel de 450 francs.

Le Conseil après en avoir délibéré accepte le dit devis.



qui s'élève à 7919<sup>fr</sup>42, y compris les honoraires et demande à Monsieur le Préfet de vouloir bien autoriser la mise en adjudication des travaux. - La dépense sera de 200.00 francs. -

Champ de Foire de Port-Rousseau.

Location  
trans. le 19.7.22

Une partie du Champ de foire à Port-Rousseau étant occupée par les baraquements et divers, le conseil municipal consent à louer l'autre partie à Monsieur Constantin pour la somme annuelle de 225 francs.

Repurgation de Port-Rousseau

Renouvellement du traité.  
trans. le 25.7.22

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler avec M<sup>me</sup> Debroy le traité concernant la repurgation de Port-Rousseau. Le nouveau traité aura son effet du 1<sup>er</sup> Janvier 1922 et se terminera le 1<sup>er</sup> Janvier 1924, la commune versera à M<sup>me</sup> Debroy 1000 francs par an, payable par trimestre.

Avenue de Neze  
Elargissement

trans. le 14.7.22

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le dossier concernant le projet d'élargissement de l'avenue de Neze (Ann. de P<sup>te</sup>, Com. N<sup>o</sup> 3).  
Le Conseil après examen des pièces qui lui sont soumises, notamment du procès-verbal d'enquête, donne un avis favorable au dit projet d'élargissement tel qu'il est proposé.

Chemin de G<sup>de</sup> Com. N<sup>o</sup> 85  
Elargissement

trans. le 19.7.22

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le dossier concernant le projet d'élargissement du chemin de G<sup>de</sup> Com. N<sup>o</sup> 85 entre le P. N. du chemin de fer de Nantes-Fornic et la chaussée de Port-Rousseau.  
Le Conseil après examen du dossier maintient sa décision du 5 février dernier et donne un avis favorable au projet tel qu'il est proposé.

Chemin de G<sup>de</sup> Com. N<sup>o</sup> 85  
Construction de trottoir

Monsieur le Maire communique au Conseil le projet de construction d'un trottoir sur le chemin de G<sup>de</sup> Com. N<sup>o</sup> 85, entre le P. N. du chemin de fer de Nantes-Fornic et la chaussée de Port-Rousseau.  
Après en avoir délibéré, le Conseil accepte en

principe de participer pour 1/3 dans la dépense qui s'élève à 13000 francs.

Demande d'acquisition de terrain

Monsieur le Maire dépose avec le plan & l'appui et le rapport de M<sup>s</sup> Bloyard voyer communal 3 demandes d'acquisition de terrain :

Après en avoir délibéré le conseil vote la cession de ces diverses parcelles de terrain aux conditions suivantes :

1<sup>o</sup> M<sup>s</sup> Artaud J<sup>e</sup> au chêne-Creux - Homage de terrain en bordure du chemin de G<sup>d</sup> Cour N<sup>o</sup> 4, au dit village du chêne-Creux à St-Lémy, soit pour la parcelle : 120 francs.

2<sup>o</sup> M<sup>s</sup> Bellé Crétin passage des Ecoles à Narkes, 49 m<sup>2</sup> de terrain en bordure du chemin de petite Cour N<sup>o</sup> 4, au village de la Croix Modeste, soit pour la parcelle : 158 francs

3<sup>o</sup> Falin J., rue de la Convention à Charbonay, 61 m<sup>2</sup> 60 de terrain en bordure du chemin rural n<sup>o</sup> reconnu des Brulés à St-Lémy. soit pour la parcelle : 92<sup>fr</sup> 40.

Chemin rural des Joyaux

Souscriptions  
Acceptation

Le Conseil municipal accepte les souscriptions en argent & en nature qui ont été consenties pour la construction du chemin rural des Joyaux et charge M<sup>s</sup> Bloyard de faire le projet définitif.

Electricité.

Le Conseil municipal est d'avis d'appuyer les pétitions des habitants de la rue de la Seire et des villages de la Bloudière & des Chapelles pour l'extension de l'éclairage électrique.

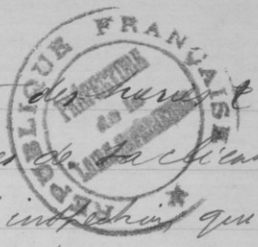
Ruisseau le Danube.

Reclamation.

La protestation des habitants du quartier de Port-Nouveau riverains du Danube est prise en considération par le Conseil municipal et des démarches seront faites pour que satisfaction puisse être donnée aux réclamants. L'assemblée reconnaît qu'un égout collectif traversant la rue Fétis Faure sous la terrasse pour déboucher dans la Seire supprimerait l'état d'insalubrité qui existe dans ce quartier.

Démission de M<sup>s</sup> Doussin Vétérinaire.

M<sup>s</sup> le Maire donne lecture au Conseil d'une



<sup>de démission</sup>  
 Lettre de M<sup>r</sup> Doustain, vétérinaire, inspecteur des animaux de la commune de Repe; les exigences de sa clientèle ne lui permettent plus d'assurer le service d'inspection qui lui avait été confié par arrêté municipal du 23 juin 1908 approuvé par Monsieur le Préfet le 8 juillet suivant.  
 Le conseil accepte cette démission.

Commune de Rouvroz  
Remerciements.

Monsieur le Maire donne lecture d'un extrait de la délibération du conseil municipal de Rouvroz (Pas de Calais) remerciant la commune de Repe de son don de 10.000 francs qui sera employé au revêtement de cette Cité jadis très prospère et aujourd'hui avacahie par la Guerre.

Erection d'un monu-  
ment aux V<sup>o</sup>lontés et  
travaux dans les Cimetières  
Virement de Crédit

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil demande à Monsieur le Préfet que le crédit de 10.000 francs inscrit au budget primitif de 1922 (art 112) (Dépense pour garantie de la commune pour extension de l'électricité soit affecté aux travaux d'érection d'un monument aux morts et à des travaux d'aménagement de tombeaux dans les cimetières, attendu que l'indemnité que la commune aura à payer à la Société d'Electricité ne sera versée qu'en 1924.

Annulé par 7-22  
 2

Le Conseil demande en outre à Monsieur le Préfet l'autorisation de traiter de gré à gré avec Monsieur Cormerais architecte, auteur du projet, pour l'exécution des dits travaux. Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets de la commune.

Demandes  
d'allocations militaires

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les demandes d'allocations journalières formées par des familles dont les soutiens sont appelés sous les drapeaux.

Annulé par 22-22

Après examen des dossiers produits, le Conseil donne les avis suivants:  
 1<sup>o</sup> Arquette Marie épouse Lorin, au chatelier, pour son fils Marcel de la classe 1921, avis favorable;  
 2<sup>o</sup> Furon Jean Baptiste au chatelier, pour son fils Auguste, de la classe 1922, avis défavorable;



3<sup>e</sup> Veuve Chesneau née Brochu, à la Haute-He,  
pour son fils Jules, de la classe 1921, avis favorable.  
4<sup>e</sup> Veuve Lotoi née Blincau à la Jaque, pour  
son fils Lotoi Henri, de la classe 1922, avis  
favorable.

Légo Lebas.

Achat de rentes.

satisfait  
13

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la  
délibération de la commission administrative du Bureau  
de Bienfaisance, relative à l'achat d'un titre de rente  
Crédit pour Cent sur l'Etat avec la somme de 1200<sup>+</sup>  
provenant des legs Lebas.

Achat de rentes.

2  
Aven

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la  
délibération de la commission administrative du Bureau  
de Bienfaisance, relative à l'achat de rentes sur l'Etat,  
avec la somme de 7000 francs provenant des excédents  
de recettes, exercice 1921.

Excédent de dépenses.

2  
Aven

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la  
délibération du Bureau de Bienfaisance portant appro-  
bation de l'Etat présentant les excédents de dépenses  
sur les crédits ouverts aux budgets de 1921.

7 jours L. Souvestre  
J. Coz  
P. Biff  
F. Salomon  
Mouvenant  
Ch. Patry  
Ch. Tardif  
Fouquet  
C. Dupin